

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°94 • Décembre 2018



Sommaire

Agenda

- Journées Wallonnes de l'Eau 2019 : animations gratuites pour les écoles

Synthèse

- Du castor en Haute-Meuse ? Etat de la situation

Actualité

- Cours d'eau non navigables : une nouvelle législation pour une gestion plus durable
- Likez notre nouvelle page Facebook

Notre bulletin d'information et notre site internet sont désormais complétés d'une page Facebook. Nous vous invitons à « liker » celle-ci pour vous informer au mieux de notre actualité et de celle de nos partenaires. Dans ce bulletin, vous trouverez un dossier relatif à la présence du castor en Meuse rédigé à partir de données relevées lors du dernier chômage de la Meuse.... un article très complet et instructif sur le sujet.

Vous découvrirez aussi dans cette édition le programme scolaire des prochaines Journées Wallonnes de l'Eau : des animations pédagogiques totalement gratuites pour petits et grands, que nous vous invitons, chers enseignants, à réserver dès début janvier.

Au nom de toute l'équipe du CRHM, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2019 à vous et à l'ensemble de vos proches !

René Ladouce
Président du CRHM

AGenda

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2019 : ANIMATIONS GRATUITES POUR LES ÉCOLES

Comme chaque année, la Cellule de coordination et les partenaires du CRHM vous proposent des animations à destination des écoles à l'occasion des Journées Wallonnes de l'Eau qui se dérouleront en 2019 du 15 au 31 mars. Les inscriptions sont accessibles aux enseignants dès le jeudi 03 janvier.

Elles sont indispensables pour fixer le créneau horaire souhaité et les modalités pratiques avec chaque école. Les activités sont destinées aux établissements scolaires des 23 communes partenaires du CRHM et sont totalement gratuites.



Usine de production d'eau potable de Tailfer - Visite

L'usine de Tailfer transforme l'eau brute de la Meuse en eau potable. L'eau captée en Meuse fait l'objet de diverses étapes de traitement et de contrôle avant d'être injectée dans le réseau d'adduction. La visite débutera par la projection d'un film d'une dizaine de minutes, suivie par une visite guidée des installations.

Date : Mardis 19/03 et 26/03, vendredis 22/03 et 29/03

Lieu : Lustin (Profondeville)

Horaire : Au choix à 9h30 ou 13h00. Date et horaire à définir lors de l'inscription (durée : 2h)

Public cible : A partir de 15 ans

Organisateur : VIVAQUA

Renseignements et inscription : 025 18 84 06 – Communication@vivaqua.be (date limite d'inscription : 11 mars)



Les Grottes de Goyet et le cycle de l'eau

Visite, animation

Accompagné de guides chevronnés de l'asbl Spéléo-J et muni d'une lampe frontale et d'un casque, devenez spéléo, le temps d'une visite et découvrez les Grottes de Goyet. Suivez ensuite des animations pédagogiques sur le cycle de l'eau, la consommation d'eau mais aussi le parcours de la goutte d'eau dans le sol au travers de maquettes et de jeux divers en compagnie d'animateurs dynamiques.

Date : 19/03, 21/03 et 22/03

Lieu : Gesves

Horaire : Au choix à 8h30, 10h30 ou 13h30 (durée : 2h)

Public cible : 5^e et 6^e primaire (Commune de Gesves, Assesse et Ohey)

Organisateur : Spéléo-J asbl, CRHM, Commune de Gesves

Renseignements et inscription : maison@speleo.be - 081 23 00 09



De la station d'épuration aux produits d'entretien écologiques - Animation

Une maquette simplifiée présentant le fonctionnement d'une station d'épuration est la base de cette animation permettant d'expliquer de manière ludique les différentes étapes par lesquelles passent nos eaux usées jusqu'à leur épuration. Elle sera complétée par la notion de «produits d'entretien écologiques» respectueux de la qualité des eaux de nos rivières. Les élèves repartiront avec les produits qu'ils ont fabriqués sur place, accompagnés d'une étiquette avec la recette.

Date : du 18 au 22/03 et du 25 au 29/03

Lieu : En classe

Horaire : Date et horaire à convenir lors de l'inscription (durée : 1h30)

Public cible : de la 3^e à la 6^e primaire



Ici c'est cool... le Burnot - Excursion, animation

Dans un premier temps, une balade pédestre didactique (3km) à la découverte de la rivière et de ses spécificités (animaux, respect de l'environnement, impacts de l'homme, vocabulaire...) est prévue en compagnie d'un animateur. Dans un second temps, découvrez deux expositions : la première ludique sur les batraciens de nos régions et la deuxième sur le Burnot, avec de magnifiques clichés de la rivière pris de sa source à sa confluence pendant les 4 saisons.

Date : du 18 au 22/03, du 25 au 29/03

Lieu : Abbaye de Brogne à Saint-Gérard (Mettet)

Horaire : Au choix le matin ou l'après-midi. Date et horaire à définir lors de l'inscription (durée : 2h45).

Public cible : de la 4^e à la 6^e primaire (communes de Florennes et Mettet)



La Meuse : un «Fleuve Grandeur Nature»

Animation

Le bassin versant de la Meuse est représenté sur une grande bache, ce qui permet de le situer par rapport aux pays sur lesquels il s'étend, de découvrir le vocabulaire lié aux cours d'eau, le cycle anthropique de l'eau et bien d'autres choses...

Date : du 18 au 22/03 et du 25 au 29/03

Lieu : En classe

Horaire : Date et horaire à convenir lors de l'inscription (durée : 1h30)

Public cible : de la 3^e à la 6^e primaire



Le ruisseau, la rivière, le fleuve près de mon école

Excursion

Tout près de l'école, mon fleuve, ma rivière, mon ruisseau. Et si je prenais le temps de les écouter se raconter... Partez à la découverte de sa formation, son fonctionnement, sa faune et sa flore et de ses multiples rôles. Une animation proposée par la Cellule Environnement de la Province de Namur.

Date : du 19 au 22/03, du 25 au 29/03

Lieu : Lieu au choix proche de l'école

Horaire : Matin ou après-midi (durée : 2h30)

Public cible : 5^e et 6^e primaire

Organisateur : Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM)

Renseignements et inscription : 081/77.53.14 - sylvain.richard@crhm.be



L'épuration des eaux usées - Visite

Où vont nos eaux usées ? Selon quels traitements ? Où vont les eaux épurées ? Qu'est-ce que des boues d'épuration ? Autant de questions auxquelles un guide de l'INASEP répondra au cours de la visite des différents équipements qui constituent une station d'épuration.

Date : du 18 au 22/03 et du 25 au 29/03

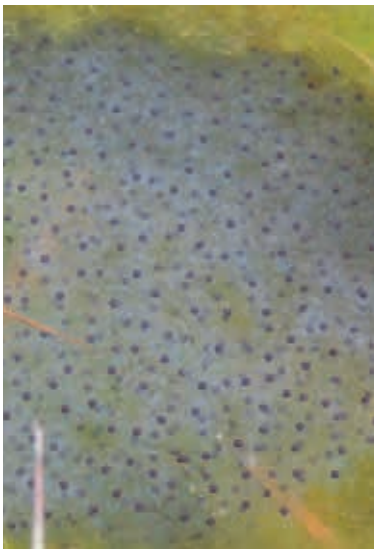
Lieu : Ciney, Dinant, Eghezée, Godinne, Hastière, Mariembourg, Namur, Wépion (au choix)

Horaires : Date et horaire à convenir lors de l'inscription, sous réserve de la disponibilité des guides (durée : entre 1h30 et 2h)

Public cible : de la 4^e primaire à la 2^e secondaire

Organisateur : INASEP

Renseignements et inscription : eddy.fontaine@inasep.be



Animation mare - Animation

La bibliothèque de Beauraing et les Contrats de rivière Lesse et Haute-Meuse proposent une série d'activités sur le thème de la mare. L'animation se déroule en deux phases successives : Côté bibliothèque, les élèves pourront écouter des histoires contées, jouer à des jeux de société ou même réaliser des bricolages, tout cela sur le thème de la mare. Côté Contrats de rivière, les élèves pourront observer des espèces animales et végétales spécifiques aux mares, apprendre les différents modes de respiration possibles, reconstituer des cycles de vie et des chaînes alimentaires spécifiques, tenter de reconnaître les chants de différentes espèces de batraciens... Bref, s'émerveiller devant ce monde si complexe !

Date : mardis 19 et 26 mars 2019

Lieu : Bibliothèque de Beauraing

Horaires : Horaire à convenir lors de l'inscription (durée : 1h30)

Public cible : 1^e - 4^e primaire (Commune de de Beauraing)

Organisateur : La Bibliothèque communale de Beauraing et les Contrats de rivière Lesse et Haute Meuse

Renseignements et inscription : Sabrina Néri (bibliothécaire) : 082 71 00 57 - bibliotheque.beauraing@gmail.com



Découverte du monde des batraciens - Excursion

Grenouilles, crapauds, tritons, salamandres sont en pleine migration en mars dans la vallée de la Gelbressée. Découvrons donc leurs lieux de vie, leurs comportements, leur anatomie ! Par de petits chemins caillouteux ou parfois boueux, les enfants iront à la recherche de traces et découvriront la rivière, les mares et les bassins d'eau dans le très beau cadre de l'abbaye Notre-Dame du Vivier, accompagnés d'un guide nature

Date : vendredi 29 mars 2019

Lieu : à hauteur de la grotte Notre-Dame sur la route Gelbressée/Marche-les-Dames (Rue Notre Dame du Vivier)

Horaires : Au choix à 9h30 ou 13h (durée 2h)

Public cible : Ecoles primaires (1P à 6P)

Organisateur : CNB section les Sittelles Namur

Renseignements et inscription : Stéphane Abras, abras.st@gmail.com - 0496 43 59 61

Des spectacles pédagogiques et ludiques sur le thème de l'eau sont aussi proposés aux établissements scolaires (1e à 4e primaires) des communes d'Assesse, de Beauraing, Dinant et Yvoir. Pour plus d'information, renseignez-vous auprès du Contrat de rivière Haute-Meuse (081 77 53 14 - sylvain.richard@crhm.be).

DU CASTOR EN HAUTE-MEUSE ? ETAT DE LA SITUATION

Abondamment présent dans nos régions au Moyen-Age, le castor européen (*Castor fiber*) a finalement disparu de nos cours d'eau au milieu du 19e siècle, repoussé par une pression humaine de plus en plus importante (chasse et modification de son habitat). Après presque 2 siècles d'absence, il a été réintroduit illégalement chez nous à partir de 1998 où environ une centaine d'individus ont été relâchés dans différents bassins hydrographiques wallons. Vingt ans après, la Wallonie compte environ 2000 individus et le castor a retrouvé sa place dans de nombreux cours d'eau du territoire mosan : Burnot, Eau Blanche, Hermeton, Houille, Molinee... mais aussi en Meuse.

A l'occasion du chômage de la Meuse en septembre/octobre 2017, un recensement non exhaustif des traces de castor a été réalisé par la Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) et par Jean-Pierre Facon, spécialiste du castor en Wallonie et membre du groupe de travail « Castor » de Natagora. Un suivi hivernal en février 2018 a complété ces observations. Résultat, un castor présent depuis Heer-Agimont jusqu'à Namur sur presque toute la Haute-Meuse.

OÙ EST-IL PRÉSENT EN MEUSE ?

Autour de l'île d'Androssart à **Heer**, le castor est présent depuis au moins 8 ans. Des arbres rongés ou abattus y ont régulièrement été observés.



En rive droite du fleuve, juste en aval de l'île d'Androssart, des saules ont été fraîchement rongés par le castor en février 2018

Plusieurs sorties de terrier, active ou non, sont présentes dans la berge droite de l'île principalement, mais aussi quelques-unes en berge gauche de l'île et sur la berge droite de la Meuse, le long du Castel des Sorbiers.

Un peu plus en aval en face d'Hermeton, des sorties de terrier de castor ont été observées sur la berge de l'île d'Ouvreau, en contrebas du Domaine des Etoiles.

A **Hastière**, la noue le long du barrage ne présente pas d'indice de présence. Cependant des traces de pattes de castor ont été observées dans la boue du sas de l'écluse lors du chômage ainsi qu'à la confluence entre la Meuse et l'Hermeton. Sur l'île de Farcy, à côté de l'abbatiale, des sorties actives de terrier ont aussi été observées.



À la confluence entre la Meuse et l'Hermeton, deux castors ont été observés en pleine journée lors de la descente des eaux de la Meuse en début de chômage en septembre 2017. © I. Delgoffe

La noue de **Waulsort** semble occupée par un castor, discret, des écorces d'arbre rongées y ont été observées, ainsi que de jeunes arbrisseaux abattus. Une hutte-terrier est aussi présente sur la berge de la noue. L'île du barrage était un site très actif en 2009 où une famille de castor était installée. Depuis, la cellule familiale semble dissoute, un castor adulte ayant d'ailleurs été retrouvé mort en 2010. Seules quelques anciennes sorties de terrier, partiellement bouchées d'alluvions, ont été observées lors du chômage. Aucune trace de présence du castor n'a été remarquée le long de la noue du Colébi. En face du château de Freyr, deux sorties de terrier sont par contre présentes en rive droite, dont une semble actuellement occupée.

À hauteur d'**Anseremme**, l'île de Moniat ne présente aucun signe de présence du castor. Par contre, quelques troncs d'arbres fraîchement rongés ont été constatés le long de la noue de Moniat en février 2018. A hauteur du barrage sur l'île Saint Jean, quelques traces ont aussi été observées à l'occasion du chômage. Rien n'a été aperçu sur l'île d'Amour.



Des empreintes de castor ont été observées en octobre 2017 dans la darse de Devant-Bouvignes

À **Bouvignes**, des empreintes de castor étaient présentes dans le petit lavoir en rive gauche de la Meuse en face du camping de Devant-Bouvignes. Quelques troncs fraîchement rongés en berge droite de la Meuse le long des

vignes ont aussi été observés en février 2018. Par contre, sur l'île d'Al Golette, aucune trace récente de castor, seul un terrier semblant actuellement inoccupé a été repéré en berge gauche de l'île.

Sur l'île de **Houx**, aucune activité de castor n'a été constatée. Le long de l'aire de pique-nique de Champalle, quelques troncs rongés étaient présents lors du chômage.

A **Yvoir**, quelques écorcements de troncs ont été constatés en rive droite de l'île dans la zone naturelle, ainsi que des empreintes à hauteur de l'aire de pique-nique à la sortie du village.

A **Godinne**, des troncs rongés ou coupés ont été observés lors du chômage depuis le sentier longeant la pâture à hauteur de la station d'épuration en rive droite de la Meuse. Un terrier est même présent dans la berge. Celui-ci occasionne un effondrement du sol sur le sentier situé en rive droite le long de la station d'épuration.



Tronc d'aulne abattu par le castor en octobre 2017 en rive droite à Godinne

Sur les îles, de nombreuses sorties de terriers sont présentes et attestent de l'activité importante qui existe sur ce site. Certains de ces terriers étaient déjà présents en 2012 mais ne sont plus occupés aujourd'hui. Certains d'entre eux sont en fait des terriers-huttes, avec présence d'une cheminée d'aération ou d'un plafond effondré qui est fermé par des branchages amassés par le castor.

A **Profondeville**, l'île de Champenoit a vu quelques grands peupliers et saules abattus par le castor durant l'hiver 2016. Aucun terrier n'a cependant été formellement identifié lors du chômage de la Meuse sur ses berges.

A **Lustin**, le long du captage d'eau de Vivaqua en berge droite du fleuve, deux arbres ont été abattus en février 2018.

L'île de **Dave** est occupée au moins depuis 2012 par une famille de castor. Plusieurs sorties de terrier sont présentes en berge droite de l'île. Un tronc d'arbre était fraîchement rongé au même moment en rive droite de la Meuse.

À **Jambes**, l'île Vas-t-y-Frotte ne présentait pas de trace de castor lors du chômage de la Meuse, mais le niveau d'eau élevé ne permettait pas de voir complètement les berges de l'île. Un riverain signalait cependant une observation d'un individu nageant. En avril 2018, quelques saules étaient rongés sur les îlots de la frayère en amont du port Henri Hallet.

Au-delà de Namur, le castor était considéré comme absent, mais une observation de troncs écorcés en berge de Meuse a été faite par un riverain entre **Maizeret** et **Sclayn** en début d'année 2018.

COMMENT VIT-IL EN MEUSE ?

En Haute-Meuse, le castor est donc présent sur l'ensemble du tracé du fleuve, souvent sur les îles, parfois dans les noues ou dans les zones plus isolées des rives mosanes. Il vit dans un terrier qu'il creuse dans les berges terreuses afin d'avoir toujours son entrée sous le niveau de l'eau. Parfois, lorsque l'épaisseur de terre n'est pas suffisante et que le plafond s'effondre, il couvre le dessus de son terrier de branchage.

Cette structure devient alors un terrier-hutte. Chaque terrier est bien souvent desservi par plusieurs entrées/sorties. Le castor n'a pas besoin de créer de barrage en Meuse, le niveau d'eau y est toujours supérieur à 1,5 m et lui permet donc de couvrir l'entrée de son terrier, d'évoluer en toute sécurité en nageant et d'y créer un garde-manger.

Il est strictement herbivore et s'alimente en fonction des saisons, de plantes



Sortie d'un terrier-hutte, couvert de branchages amassés par le castor, dans la noue de Waulsort en octobre 2017.

aquatiques, de plantes herbacées, du feuillage des arbres et lorsqu'il ne trouve plus rien d'autre, d'écorces d'arbres. Le castor est un rongeur essentiellement nocturne. Il ne sort de son terrier qu'au crépuscule, il est donc extrêmement rare qu'il puisse être observé en pleine journée.

Une cellule familiale de castor est le plus souvent constituée des deux parents, de 2-3 jeunes castorins de l'année et de 2-3 individus subadultes de 2 ans. Certains sites voient aussi un castor isolé (soit un jeune subadulte à la recherche d'un partenaire ou un adulte ayant perdu le sien) occuper temporairement les lieux. Un territoire de castor occupe un tronçon de cours d'eau qui est généralement compris entre 600 mètres et 2-3 kilomètres de longueur. En Meuse, il est donc généralement exclu que deux familles de castor occupent la même île, celle-ci n'étant pas suffisamment grande que pour couvrir deux territoires distincts.

QUEL IMPACT A-T-IL SUR LE FLEUVE ? QUELLES SOLUTIONS LORSQU'IL Y OCCASIONNE DES PROBLÈMES ?

Le castor étant herbivore et ne construisant pas de barrage dans le lit de la Meuse, il n'a pas d'impact direct sur la faune mosane et n'aura pas d'influence sur la hauteur d'eau du fleuve. Par contre, il est susceptible d'écorcer des arbres (particulièrement les saules et les peupliers qui ont un bois tendre, mais aussi les aulnes, les érables...) et d'en abattre d'autres pour se servir des branches et du feuillage. Ces abattages peuvent être bénéfiques pour le milieu naturel : mise en lumière qui entraîne l'apparition de nouvelles espèces herbacées et repousse de rejets de saules ce qui fortifie le système racinaire des arbres touchés. Dans les zones habitées ou les zones de loisirs, il n'en est cependant pas de même. Il sera nécessaire d'y protéger



Un treillis maintenu à la base du tronc par des attaches métalliques dissuadera le castor de continuer à s'attaquer à l'arbre.

les arbres en plaçant par exemple un treillis autour du tronc. Il faudra aussi veiller à dégager rapidement tout arbre tombé dans la voie navigable afin d'éviter tout incident avec une péniche. Dans les noues, il faudra être vigilant à ce qu'il n'obstrue pas les connexions d'eau avec la Meuse par des accumulations de branchages. Si c'était le cas, une cage de protection en grillage métallique pourra être placée aux entrées par le gestionnaire du site.

Au final, le castor ne modifie que très peu son environnement et contribue à le réguler. C'est un très bon gestionnaire de la nature. Il est discret et n'est pas agressif vis-à-vis de l'homme. Il peut ponctuellement modifier nos paysages en remplaçant certains grands arbres par des buissons moins hauts et plus touffus, mais il n'est pas un bucheron qui va mettre à nu toutes nos îles et berges mosanes. Laissons-lui ces espaces et agissons en douceur là où il occasionne quelques nuisances.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES : UNE NOUVELLE LÉGISLATION POUR UNE GESTION PLUS DURABLE

Sur proposition du Gouvernement wallon, le Parlement de Wallonie a adopté un projet de décret relatif aux cours d'eau non navigables le 3 octobre dernier.

La Wallonie totalise 25 000 km de cours d'eau. La bonne gestion de ceux-ci était encadrée jusqu'à présent par une loi datant 1967 uniquement focalisée sur l'écoulement des eaux.

Avec le développement industriel et agricole ainsi que la pression démographique, il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place une gestion intégrée et écologique des rivières wallonnes.

Gestion intégrée et hydromorphologie

À l'heure où les rivières et leur écosystème sont menacés par le réchauffement climatique, les événements météorologiques extrêmes ou encore par les espèces exotiques envahissantes, le décret envisage une gestion intégrée en concertation avec les Contrat de rivière et l'ensemble des gestionnaires (SPW, Provinces et Communes).

Les cours d'eau concentrent en effet des atouts qui les rendent complexes à gérer :

- Les éléments naturels qu'ils comportent, leur faune et leur flore.
- Les enjeux socio-économiques et socio-culturels (sport-nature et tourisme).
- Leur force hydraulique, à la fois pour l'énergie que l'on peut en tirer mais également pour leur structuration du territoire et dans l'érosion des sols.

Continuité écologique

Pour assurer la libre circulation des poissons, un inventaire complet des obstacles physiques a été dressé par le Service public de Wallonie dans les cours d'eau des bassins hydrographiques de la Meuse, du Rhin, de la Seine et de l'Escaut. Des données complémentaires sont aussi apportées par les inventaires des Contrats de rivière. Grâce à cet outil, de nouvelles mesures sont prévues :

- Suppression de certains obstacles par les gestionnaires.
- Impossibilité de créer de nouveaux obstacles sans pérenniser la migration.
- Introduction d'un débit réservé pour garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces.



Exemple d'aménagement réalisé par le gestionnaire du cours d'eau pour restaurer la libre circulation piscicole : l'Eau Blanche à Virelles dont le lit principal a été aménagé en bassins rugueux par le SPW-Direction des Cours d'Eau non navigables au niveau d'un barrage infranchissable d'une ancienne forge.

Classement/déclassement et atlas des cours d'eau non navigables

On distingue deux grandes familles de cours d'eau : la première est appelée «voies hydrauliques». Celles-ci sont régies par une législation spécifique. La seconde reprend les cours d'eau non navigables. Ceux-ci sont classés en plusieurs catégories en fonction de la superficie de leur bassin hydrographique :

- Les cours d'eau non navigables de 1ère catégorie dont la gestion est assurée par le Service public de Wallonie
- Les cours d'eau non navigables de 2e catégorie dont la gestion est assurée par les provinces
- Les cours d'eau non navigables de 3e catégorie dont la gestion est assurée par les communes

Viennent ensuite les cours non classés dont la gestion revient aux propriétaires riverains.

Avec le décret, le Gouvernement wallon devient l'autorité compétente pour décider du classement d'un cours d'eau. Le gestionnaire par catégorie pourra également être modifié par décision du Gouvernement.

Afin de pouvoir analyser les évolutions des cours d'eau et leur emplacement, un nouvel outil dynamique, l'atlas des cours d'eau non navigables, est disponible via le géoportail de la Wallonie.

Source : www.environnement.wallonie.be

LIKEZ NOTRE NOUVELLE PAGE FACEBOOK



Le Contrat de rivière Haute-Meuse est désormais présent sur Facebook. N'hésitez pas à liker notre page afin d'être tenu au courant des dernières actualités.

Coordinateur : Frédéric Mouchet
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Chargés de mission : Jordan Caussin, Olivier Doupagne,
Jean-François Huaux, Sylvain Richard,
Thibaut Sabbe

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl
Cellule de coordination**

Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32

E-mail : contact@crhm.be

Imprimé sur papier recyclé



tirage 3.700 exemplaires



Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05)
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPPS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW - Secrétariat général - Direction du Centre régional de Crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme, SPW - Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission consultative de l'Eau.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province du Hainaut et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : Le castor est présent en Meuse et sur la plupart de ses affluents (observation octobre 2018).